~~~~~~~~

0 4 MAI 2018

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/012

MARKE VALERORESSURSEINE

DATE DE CONVOCATION:

06 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE:

06 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS:

**EN EXERCICE** 

29

**PRESENTS** 

23

VOTANTS

29

Affiché en Mairie le 23 avril 2018 L'an deux mille dix huit

Le 12 avril à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.

orac ia presidente de imeneri erio, mane

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA, Carine

DUQUENNE, Franck TROGNEE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ

Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES

Marie DUPUICH à Eva SEGUY

Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT

Louis CLERF à Jean-Luc BIANCHI

Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

### CONVENTIONS DE PRESTATION DE SERVICES RESTREINTE POUR L'ASA DE L'ILE DE VILLENNES ET LE SERE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** le souhait de l'ASA de l'Île de Villennes et du SIRE de bénéficier d'une prestation de services portant sur un nombre limité de missions administratives et techniques, qui pourraient être réalisées par une partie des services et des agents de la commune de Villennes-sur-Seine, disposant des compétences nécessaires pour l'administration d'une entité de droit public ainsi que par les équipements matériels de la commune.

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

**DECIDE** de conclure deux conventions de prestation de services restreinte avec l'ASA de l'Île de Villennes et le SIRE.

**AUTORISE** le Maire à signer lesdites conventions de prestation de services restreinte et tout acte à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES-SUR-SEINE, Le 13 avril 2018



Le Maire, Michel PONS

~~~~~~~



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/013

DATE DE CONVOCATION :

06 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE:

06 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS:

EN EXERCICE

29

PRESENTS

23

VOTANTS

29

Affiché en Mairie le 23 avril 2018 L'an deux mille dix huit

Le 12 avril à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA, Carine

DUQUENNE, Franck TROGNEE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ

Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES

Marie DUPUICH à Eva SEGUY

Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT

Louis CLERF à Jean-Luc BIANCHI

Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE MARCHE DES TRANSPORTS OCCASIONNELS

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

VU l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'organisation des transports occasionnels lancé par la Commune d'Orgeval,

CONSIDERANT l'intérêt de la Ville de VILLENNES SUR SEINE d'adhérer au groupement de commandes,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour l'organisation des transports occasionnels,

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'organisation des transports occasionnels coordonné par la Ville d'Orgeval,

AUTORISE le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

DECIDE de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Ville est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES-SUR-SEINE, Le 13 avril 2018





~~~~~~~



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/014

DATE DE CONVOCATION:

06 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE:

06 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS:

**EN EXERCICE** 

29

**PRESENTS** 

23

**VOTANTS** 

29

Affiché en Mairie le 23 avril 2018

L'an deux mille dix huit

Le 12 avril à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.

#### Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA, Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES

Marie DUPUICH à Eva SEGUY

**Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT** 

Louis CLERF à Jean-Luc BIANCHI

Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

# ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE MARCHE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION SUR LA DEMATERIALISATION

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

**VU** la convention constitutive du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures,

**CONSIDERANT** l'intérêt de la ville de Villennes-sur-Seine de rejoindre ce Groupement de commandes, pour la période 2019-2022, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2019-2022, pour les prestations de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ainsi que de dématérialisation des demandes et du suivi des autorisations du droit des sols ;

**APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**DECIDE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES-SUR-SEINE, Le 13 avril 2018

Le Maire,



~~~~~~~~



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/015

DATE DE CONVOCATION:

06 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE:

06 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS:

EN EXERCICE

29

23

PRESENTS

VOTANTS 29

> Affiché en Mairie le 23 avril 2018

L'an deux mille dix huit

Le 12 avril à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique

sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA, Carine

DUQUENNE, Franck TROGNEE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ

Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES

Marie DUPUICH à Eva SEGUY

Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT

Louis CLERF à Jean-Luc BIANCHI

Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS AU TITRE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT l'organisation du recensement de la population qui s'est déroulé du 18 janvier au 10 mars 2018 sur notre commune.

CONSIDERANT qu'une dotation financière sera versée à la collectivité pour l'organisation du recensement sur le budget 2018,

CONSIDERANT que la commune prendra en charge la rémunération des agents recenseurs sur le budget 2018,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

PROPOSE les rémunérations suivantes, sur une base approximative de 2 440 foyers actuels sur la commune, pour les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique Territoriale :

- 2,76 € brut par foyer recensé,
- Jusqu'à 160 € brut de prime de satisfaction sur le travail effectué, selon un coefficient de
- Une prime de coordination de 450 € brut pour l'agent coordinateur,
- Pas de rémunération pour les deux demi-journées de formation prises sur le temps de travail.
- Un forfait de 47 € brut sera accordé aux agents ne travaillant pas lors des formations.

DIT que cette dépense sera imputée au budget 2018.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES SUR SEINE Le 13 avril 2018



e Maike, Michel PONS



~~~~~~~~



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/016

DATE DE CONVOCATION :

06 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE :

06 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS :

**EN EXERCICE** 

29

**PRESENTS** 

23

**VOTANTS** 

29

Affiché en Mairie le 23 avril 2018 L'an deux mille dix huit

Le 12 avril à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique

sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA, Carine

DUQUENNE, Franck TROGNEE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ

Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES

Marie DUPUICH à Eva SEGUY

Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT

Louis CLERF à Jean-Luc BIANCHI

Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

### ZONE D'ACTIVITES DE FAUVEAU – CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'estimation réalisée par le service de France Domaine en date du 12 mars 2018 et le plan annexé,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de cantonnement de servitudes de passage piétons et de passage de réseaux d'évacuation des eaux pluviales sur les parcelles AK 308 et 310 (fonds servant) au profit de la parcelle AK 183 appartenant à la société IKEA HOLDING FRANCE (fonds dominant).

PRECISE que les frais afférents tels que les frais notariés seront à la charge d'IKEA HOLDING FRANCE.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES-SUR-SEINE Le 13 avril 2018



Le Maire, Michel PONS

~~~~~~~~



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/017

DATE DE CONVOCATION :

06 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE:

06 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS:

EN EXERCICE

29

PRESENTS

23

VOTANTS

29

Affiché en Mairie Le 23 avril 2018 L'an deux mille dix huit Le 12 avril à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA, Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES

Marie DUPUICH à Eva SEGUY

Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT

Louis CLERF à Jean-Luc BIANCHI

Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

ATTRIBUTION DE COMPENSATION – VENTILATION ENTRE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

VU les statuts de la Communauté Urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire CC18_02_08_11 du 8 février 2018 relative à la fixation des attributions de compensation provisoires n°1 de l'exercice 2018,

CONSIDERANT qu'en application de l'article 1609 nonies C du CGI, « 1° bis Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes de la commune et du conseil communautaire. Ces délibérations peuvent prévoir d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement en tenant compte du coût des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés, calculé par la commission locale d'évaluation des transferts de charges » ;

CONSIDERANT que le Conseil communautaire par délibération du 02 février 2017 s'est prononcé favorablement au principe d'imputation d'une partie des AC en section d'investissement ;

CONSIDERANT que le Conseil communautaire par délibération du 14 décembre 2017 a accepté la possibilité de répartir les AC provisoires 2017 n°3 entre la section de fonctionnement et la section d'investissement sous réserve de délibérations concordantes des communes intéressées ;

CONSIDERANT que lors de la séance plénière du 18 décembre 2017, la CLECT a accepté à l'unanimité la possibilité d'affecter une partie des AC en investissement ;

CONSIDERANT que le Conseil communautaire par délibération du 8 février 2018 a fixé les AC provisoires 2018 n°1 et s'est à nouveau prononcé favorablement au principe d'imputation d'une partie des AC en section d'investissement ;

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

DEMANDE à la Communauté Urbaine GPSEO de ventiler l'attribution de compensation entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, comme suit :

AC Fonctionnement	AC Investissement	TOTAL
678 121 €	0	678 1212 €

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES-SUR-SEINE Le 13 avril 2018





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/018

DATE DE CONVOCATION:

06 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE:

06 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS:

EN EXERCICE

29

PRESENTS

24

VOTANTS

28

Affiché en Mairie le 23 avril 2018

L'an deux mille dix huit

Le 12 avril à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique

sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent

MAGLIA, Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ

Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES

Marie DUPUICH à Eva SEGUY

Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

COMPTE ADMINISTRATIF 2017: COMMUNE

Le Conseil Municipal,

VU le Compte Administratif 2017 de la commune,

CONSIDERANT que les résultats du Compte Administratif 2017 de la commune sont identiques à ceux du Compte de Gestion 2017 établis par le Receveur Municipal.

CONSIDERANT les résultats budgétaires de l'exercice 2017 comme il suit :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires	6 830 347,46	7 352 606,33	14 182 953,79
Recettes réalisées	3 248 777,58	8 493 688,01	11 742 465,59
Dépenses			
Prévisions budgétaires	6 830 347,94	6 689 536,77	13 519 884,71
Dépenses réalisées	2 821 143,66	8 265 429,89	11 086 573,55
Résultat de l'exercice	427 633,92	228 258,12	655 892,04

CONSIDERANT le résultat de clôture comme il suit :

	Résultat de clôture à	Résultat de	Transfert ou	Résultat de
	l'exercice précédent	l'exercice	intégration de résultats	clôture 2017
	2016	2017	par opération d'ordre	
			non budgétaire	
Investissement	2 765 674,15	427 633,92	-0,48	3 193 307,59
Fonctionnement	1 095 431,02	228 258,12	191 487,02	1 515 176,16

VU les différentes annexes budgétaires,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la présentation des résultats, Monsieur le Maire quitte la salle de réunion et Jean-Luc BIANCHI, 1^{er} adjoint au Maire, appelle le Conseil Municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

ADOPTE le Compte Administratif 2017 de la commune.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES SUR SEINE, Le 13 avril 2018





 $\sim\sim\sim\sim\sim\sim\sim$



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL'MUNICIPAL

DCM 2018/019

DATE DE CONVOCATION:

06 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE :

06 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS:

EN EXERCICE

29

PRESENTS

24

VOTANTS

29

Affiché en Mairie le 23 avril 2018 L'an deux mille dix huit

Le 12 avril à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA, Carine DLIQUENNIE, Franck TROCNIES.

MAGLIA, Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ

Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES

Marie DUPUICH à Eva SEGUY

Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

COMPTE DE GESTION 2017 : COMMUNE

Le Conseil Municipal,

VU le Compte de Gestion 2017 de la commune,

CONSIDERANT que les résultats du Compte de Gestion 2017 de la commune établi par le Receveur Municipal sont identiques à ceux du Compte Administratif 2017,

CONSIDERANT les résultats budgétaires de l'exercice 2017 comme il suit :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires	6 830 347,46	7 352 606,33	14 182 953,79
Recettes réalisées	3 248 777,58	8 493 688,01	11 742 465,59
Dépenses			
Prévisions budgétaires	6 830 347,94	6 689 536,77	13 519 884,71
Dépenses réalisées	2 821 143,66	8 265 429,89	11 086 573,55
Résultat de l'exercice	427 633,92	228 258,12	655 892,04

CONSIDERANT le résultat de clôture comme il suit :

	Résultat de clôture à l'exercice précédent 2016	Résultat de l'exercice 2017	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture 2017
Investissement	2 765 674,15	427 633,92	-0,48	3 193 307,59
Fonctionnement	1 095 431,02	228 258,12	191 487,02	1 515 176,16

VU les différentes annexes budgétaires,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

ADOPTE le Compte de Gestion 2017 de la commune.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES SUR SEINE, Le 13 avril 2018





~~~~~~~~

0 4 MAI 2018

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/020

DATE DE CONVOCATION :

06 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE :

06 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS:

EN EXERCICE

29

24

**PRESENTS** 

**VOTANTS** 

29

Affiché en Mairie le 23 avril 2018 L'an deux mille dix huit

Le 12 avril à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MACCHA, Carina PHOLIENNE, Franck TROCNES.

MAGLIA, Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ

Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES

Marie DUPUICH à Eva SEGUY

Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

#### AFFECTATION DU RESULTAT 2017: COMMUNE

Le Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** que le Compte Administratif de la commune fait apparaître les résultats de clôture suivant :

| - SECTION DE FONCTIONNEMENT | 1 515 176,16 € |
|-----------------------------|----------------|
| - SECTION D'INVESTISSEMENT  | 3 193 307,59 € |

4 708 483,75 €

| - RAR DEPENSES | 2 777 430,07 € |
|----------------|----------------|
| - RAR RECETTES | 0.00 €         |

**CONSIDERANT** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, il est inscrit à l'article budgétaire 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 1 515 176,16 €,

**CONSIDERANT** le résultat excédentaire de la section d'investissement, il est inscrit à l'article budgétaire 001 « Résultat d'investissement reporté » : 3 193 307,59 €,

VU les différentes annexes budgétaires,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

ADOPTE l'affectation du résultat 2017 du budget de la commune.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES-SUR-SEINE Le 13 avril 2018



Niichel PONS



~~~~~~~



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/021

DATE DE CONVOCATION :

06 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE :

06 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS:

EN EXERCICE

29

PRESENTS

24

VOTANTS

29

Affiché en Mairie le 23 avril 2018 L'an deux mille dix huit

Le 12 avril à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent

MAGLIA, Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ

Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES

Marie DUPUICH à Eva SEGUY

Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

COMPTE DE GESTION 2017 : ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

VU le Compte de Gestion 2017 du Budget Assainissement,

CONSIDERANT que les résultats du Compte de Gestion 2017 du Budget Assainissement établi par le Receveur Municipal ne mentionnent que des écritures non budgétaires de dissolution pour transfert au budget principal, conformément à la délibération votée lors du conseil municipal dans sa séance du 23 février 2017.

VU l'annexe budgétaire jointe,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

ADOPTE le Compte de Gestion 2017 du Budget Assainissement.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES SUR SEINE, Le 13 avril 2018





~~~~~~~

0 4 MAI 2018

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/022

DATE DE CONVOCATION :

06 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE :

06 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS:

**EN EXERCICE** 

29

**PRESENTS** 

24

**VOTANTS** 

28

Affiché en Mairie le 23 avril 2018 L'an deux mille dix huit

Le 12 avril à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA, Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ

Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES

Marie DUPUICH à Eva SEGUY

Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : ZONE D'ACTIVITES FAUVEAU

Le Conseil Municipal,

VU le Compte Administratif 2017 du Budget Zone d'Activités Fauveau.

**CONSIDERANT** que les résultats du Compte Administratif 2017 du Budget Zone d'Activités Fauveau sont identiques à ceux du Compte de Gestion 2017 établis par le Receveur Municipal.

CONSIDERANT les résultats budgétaires de l'exercice 2017 comme il suit :

|                        | Section d'investissement | Section de fonctionnement | Total des sections |
|------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| Recettes réalisées     | 985 418,49               | 818 593,85                | 1 804 012,34       |
| Dépenses réalisées     | 818 593,61               | 620 301,92                | 1 438 895,53       |
| Résultat de l'exercice | 166 824,88               | 198 291,93                | 365 116,81         |

#### CONSIDERANT le résultat de clôture comme il suit :

|                          | Résultat de clôture à<br>l'exercice précédent<br>2016 | Part affectée à<br>l'investissement | Résultat de<br>l'exercice 2017 | Résultat de<br>clôture |
|--------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|------------------------|
| Section d'exploitation   | - 198 291,69                                          | 0                                   | 198 291,93                     | 0,24                   |
| Section d'investissement | - 114 780,60                                          | 0                                   | 166 824,88                     | 52 044,28              |
| TOTAL                    | - 313 072,29                                          | 0                                   | 365 116,81                     | 52 044,52              |

VU les différentes annexes budgétaires,

**CONSIDERANT** qu'à l'issue de la présentation des résultats, Monsieur le Maire quitte la salle de réunion et Jean-Luc BIANCHI, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, appelle le Conseil Municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré à 27 voix «POUR » et 1 abstention : Benoit DALBIN,

ADOPTE le Compte Administratif 2017 du Budget Zone d'Activités Fauveau.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES SUR SEINE, Le 13 avril 2018



dichel PONS



~~~~~~~~



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/023

DATE DE CONVOCATION:

06 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE:

06 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS:

EN EXERCICE

29

PRESENTS

24

VOTANTS

29

Affiché en Mairie le 23 avril 2018

L'an deux mille dix huit Le 12 avril à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique

sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA, Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ

Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES

Marie DUPUICH à Eva SEGUY

Hubert WEYDERT à Christine HANGN-BATIOT Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

COMPTE DE GESTION 2017 : ZONE D'ACTIVITES FAUVEAU

Le Conseil Municipal,

VU le Compte de Gestion 2017 du Budget Zone d'Activités Fauveau,

CONSIDERANT que les résultats du Compte de Gestion 2017 du Budget Zone d'Activités Fauveau établi par le Receveur Municipal sont identiques à ceux du Compte Administratif 2017.

CONSIDERANT les résultats budgétaires de l'exercice 2017 comme il suit :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes réalisées	985 418,49	818 593,85	1 804 012,34
Dépenses réalisées	818 593,61	620 301,92	1 438 895,53
Résultat de l'exercice	166 824,88	198 291,93	365 116,81

CONSIDERANT le résultat de clôture comme il suit :

	Résultat de clôture à l'exercice précédent 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture
Section d'exploitation	- 198 291,69	0	198 291,93	0.24
Section d'investissement	- 114 780,60	0	166 824,88	52 044,28
TOTAL	- 313 072,29	0	365 116,81	52 044,52

VU les différentes annexes budgétaires,

Après en avoir délibéré à 28 voix «POUR » et 1 Abstention : Benoit DALBIN,

ADOPTE le Compte de Gestion 2017 du Budget Zone d'Activités Fauveau.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES SUR SEINE, Le 13 avril 2018



Lennare Micheleons.



~~~~~~~

0 4 MAI 2018

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/024

DATE DE CONVOCATION :

06 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE:

06 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS:

**EN EXERCICE** 

29

**PRESENTS** 

24

**VOTANTS** 

29

Affiché en Mairie le 23 avril 2018 L'an deux mille dix huit

Le 12 avril à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent

MAGLIA, Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ

Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES

Marie DUPUICH à Eva SEGUY

Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

#### AFFECTATION DU RESULTAT 2017 : ZONE D'ACTIVITES FAUVEAU

Le Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** que le Compte Administratif du budget Zone d'Activités Fauveau fait apparaître les résultats de clôture suivant :

- SECTION D'EXPLOITATION .....

0.24 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT .....

52 044.28 €

52 044.52 €

**CONSIDERANT** la nécessité de reporter le solde de la section d'investissement à la ligne 001 « excédents antérieurs reportés » pour un montant de 52 044,28 €.

**CONSIDERANT** la nécessité de reporter le solde de la section de fonctionnement à la ligne budgétaire 002 « Excédents antérieurs reportés » pour un montant de 0,24 €.

VU les différentes annexes budgétaires,

Après en avoir délibéré à 28 voix «POUR » et 1 abstention : Benoit DALBIN,

ADOPTE l'affectation du résultat 2017 du budget Zone d'Activités Fauveau.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES-SUR-SEINE

Le 13 avril 201

Le Maire, Michel PONS ~~~~~~~~

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/025

DATE DE CONVOCATION:

06 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE:

06 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS:

EN EXERCICE

29

**PRESENTS** 

24

**VOTANTS** 

29

Affiché en Mairie Le 23 avril 2018 L'an deux mille dix huit

Le 12 avril à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique

sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA, Carine DLIQUENNE, Franck TROGNEE.

MAGLIA, Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ

Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES

Marie DUPUICH à Eva SEGUY

Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

#### **BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

VU le budget primitif 2018 de la commune,

CONSIDERANT que ce budget est équilibré en section de fonctionnement :

**CONSIDERANT** que ce budget est excédentaire en section d'investissement :

VU les différentes annexes budgétaires,

Après en avoir délibéré à 24 voix «POUR », 3 voix « CONTRE » : Olivier HARDOUIN, Valérie THOMASSEN et Laurent MONIN ET 2 ABSTENTIONS : Carine DUQUENNE et Franck TROGNEE,

**ADOPTE** le budget primitif de la commune pour l'année 2018, par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES SUR SEINE, Le 13 avril 2018





~~~~~~~~

0 4 MAI 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/026

DATE DE CONVOCATION :

06 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE:

06 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE

29

PRESENTS

24

VOTANTS

29

Affiché en Mairie le 23 avril 2018 L'an deux mille dix huit

Le 12 avril à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA, Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ

Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES

Marie DUPUICH à Eva SEGUY

Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE

Le Conseil Municipal,

VU la loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine GPSO n'a pas voté à ce jour les taux et la structure de sa fiscalité,

CONSIDERANT le montant de l'attribution de compensation provisoire que la Communauté Urbaine nous a communiqué par courrier du 08 février 2018,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

DECIDE de maintenir pour 2018 les taux votés en 2017.

FIXE les taux de chacune des trois taxes communales pour l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation

11.71 %

- Taxe foncière sur les propriétés bâties

12.37 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties

63.67 %

ADOPTE le taux des trois taxes pour l'année 2018.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES-SUR-SEINE, Le 13 avril 2018





~~~~~~~~

0 4 MAI 2018

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/027

DATE DE CONVOCATION :

06 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE:

06 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS:

**EN EXERCICE** 

L Z

24

**PRESENTS** 

VOTANTS 29

Affiché en Mairie le 23 avril 2018 L'an deux mille dix huit

Le 12 avril à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS. Maire.

#### Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA, Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES

Marie DUPUICH à Eva SEGUY

Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal

**CONSIDERANT** le souhait de la commune d'attribuer des subventions aux associations pour contribuer à leur bon fonctionnement,

Après en avoir délibéré à 21 voix « POUR », 5 voix « CONTRE » : Clivier HARDOUIN, Valérie THOMASSEN, Laurent MONIN, Franck TROGNEE ET LOUIS CLERF ET 3 ABSTENTIONS : Benoit DALBIN, Carine DUQUENNE ET Marcel DJOURNO,

**DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

#### - Associations Villennoises Sportives et non sportives (article 6574) :

| Football Club de Villennes-Orgeval       | 9 000 € |
|------------------------------------------|---------|
| Office Municipal des Sports              | 3 500 € |
| Escrime                                  | 2 000 € |
| Basket                                   | 1 500 € |
| VO2 Rives de Seine                       | 1 000 € |
| Vélo club                                | 250€    |
| Anciens Combattants                      | 360 €   |
| Association des Commerçants de Villennes | 1 800 € |
| FNACA                                    | 360 €   |
| La Villannelle                           | 250 €   |
| Les Photophiles                          | 600 €   |
| Villennes Bienvenue                      | 1 500 € |
| ACV la mémoire de Villennes              | 850 €   |
| Arts récréations                         | 300 €   |

Comité de la Culture Coopérative scolaire Danceline 10 000 € 4 500 € 1 500 €

TOTAL

39 270 €

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES SUR SEINE Le 13 avril 2018







~~~~~~~~



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/028

DATE DE CONVOCATION:

06 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE:

06 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS:

EN EXERCICE

29

PRESENTS

24

VOTANTS

29

Affiché en Mairie le 23 avril 2018 L'an deux mille dix huit

Le 12 avril à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique

sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent

MAGLIA, Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ

Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES

Marie DUPUICH à Eva SEGUY

Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants,

VU les textes législatifs et réglementaires régissant la comptabilité publique et notamment la M14,

VU le courrier en date du 22 août 2017 de Monsieur le Trésorier Principal de Poissy,

CONSIDERANT les crédits affectés au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget de la commune 2018,

CONSIDERANT que l'admission en non-valeur a pour objet de faire disparaître de l'actif de la commune les créances devenues irrécouvrables,

CONSIDERANT la nécessité de statuer sur les admissions en non-valeur proposées par le comptable de la commune,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE, DECIDE d'admettre en non-valeur, sur le budget communal, au compte 6541 «créances admises en non-valeur », les sommes suivantes :

2010: 67,83

2011: 211,64

2012: 252,80

2014: 21,96

2015: 94,38

Soit un total de 648,61€

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES-SUR-SEINE, Le 13 avril 2018



Mighel PONS

~~~~~~~~



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/029

DATE DE CONVOCATION:

06 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE:

06 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS:

**EN EXERCICE** 

29

**PRESENTS** 

24

**VOTANTS** 

29

Affiché en Mairie le 23 avril 2018 L'an deux mille dix huit

Le 12 avril à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA, Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES

Marie DUPUICH à Eva SEGUY

Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

#### **BUDGET PRIMITIF 2018 - ZONE D'ACTIVITES FAUVEAU**

Le Conseil Municipal,

VU le budget primitif 2018 de la Zone d'Activités Fauveau,

CONSIDERANT que ce budget est excédentaire en section de fonctionnement,

Dépenses

1 359 846,10 €

Recettes

3 674 971,34 €

CONSIDERANT que ce budget est équilibré en section d'investissement,

Dépenses

1 359 846,10 €

Recettes

1 359 846,10 €

VU les différentes annexes budgétaires,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

ADOPTE le budget primitif 2018 de la Zone d'Activités Fauveau.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES SUR SEINE, Le 13 avril 2018



Le Maire, Michell PONS



~~~~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/030

DATE DE CONVOCATION :

06 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE :

06 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS:

EN EXERCICE

29

PRESENTS

23

VOTANTS

29

Affiché en Mairie le 23 avril 2018 L'an deux mille dix huit

Le 12 avril à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.

ous la presidence de Michel Forts, Maire.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA, Carine

Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA, Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Alain ADICEOM à Marcel DJOURNO

Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES

Marie DUPUICH à Eva SEGUY

Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

REGIME INDEMNITAIRE CREATION D'UNE INDEMNITE POUR LA FILIERE SPORTIVE

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 88 et 136

VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 et notamment ses articles 38 et 40

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée

VU le décret n° 2004-1055 du 1er octobre 2004 portant attribution d'une indemnité de sujétions aux conseillers des activités physiques et sportives,

VU l'avis favorable du comité technique du 5 avril 2018,

CONSIDERANT qu'il convient d'adapter le régime indemnitaire applicable aux agents à leur évolution de carrière,

CONSIDERANT que le cadre d'emploi des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives est actuellement exclu du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

PROPOSE d'instituer, pour la filière sportive, l'Indemnité de Sujétions de Conseiller des Activités Physiques et Sportives (ISCAPS) :

Bénéficiaires :

Agents titulaires, stagiaires et contractuels du cadre d'emplois des Conseillers Territoriaux des Activités Physiques et Sportives.

Montant :

Cette indemnité est attribuée dans la limite du crédit global sur la base du taux annuel de référence. Au 1^{er} janvier 2017, ce taux est de 5 870€ brut.

Le montant individuel sera calculé dans la limite de 120 % du taux de référence en fonction de l'importance des sujétions et du supplément de travail fourni.

- Sort des primes en cas d'absence :

En ce qui concerne les modalités de maintien ou de suppression du régime indemnitaire et notamment pour le cas des agents momentanément indisponibles (CMO, CLM, CLD, CGM, congés pour accident de travail, pour maladie professionnelle, congés de maternité, de paternité, d'adoption), le sort de l'indemnité suivra les mêmes règles d'abattement que le traitement.

- Clause de revalorisation du taux annuel de référence :

Ce taux fera l'objet d'un ajustement automatique dès lors que ce dernier sera revalorisé ou modifié par un texte réglementaire.

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

DECIDE d'adopter la mise en place de cette indemnité.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENMES-SIJR-SEINE Le 13 avril 2018

Michel PONS.

~~~~~~~~



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/031

DATE DE CONVOCATION :

06 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE:

06 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS:

**EN EXERCICE** 

29

**PRESENTS** 

23

**VOTANTS** 

29

Affiché en Mairie le 23 avril 2018 L'an deux mille dix huit

Le 12 avril à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS. Maire.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA, Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Alain ADICEOM à Marcel DJOURNO Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ

Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES

Marie DUPUICH à Eva SEGUY

Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

#### MAINTIEN DES TARIFS DES AIDES MENAGERES

Le Conseil Municipal,

VU le règlement du service municipal d'aides ménagères,

**VU** le barème de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse 2018 circulaire n° 2017-38 du 13 novembre 2017,

VU l'arrêté du Conseil Départemental du 23 février 2018 fixant le tarif horaire en semaine à 20,10€,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

DECIDE d'appliquer les barèmes 2018 de participation aux aides ménagères suivants :

| Ressources mensuelles pour une personne seule | Ressources mensuelles pour un ménage | Participation horaire<br>demandée aux retraités |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Jusqu'à 843 €                                 | Jusqu'à 1 464 €                      | 2,01€                                           |
| De 844 € à 902 €                              | De 1 465 € à 1 563 €                 | 2,81 €                                          |
| De 903 € à 1 018 €                            | De 1 564 € à 1 712 €                 | 4,22 €                                          |
| De 1 019 € à 1 100 €                          | De 1 713 € à 1 770 €                 | 5,43 €                                          |
| De 1 101 € à 1 150 €                          | De 1 771 € à 1 835 €                 | 7,24 €                                          |
| De 1 151 € à 1 269 €                          | De 1 836 € à 1 938 €                 | 10,25 €                                         |

| De 1 270 € à 1 435 € | De 1 939 € à 2 153 € | 13,07 € |
|----------------------|----------------------|---------|
| Au-delà de 1 435 €   | Au-delà de 2153€     | 14,67 € |

**DIT** que cette tarification sera applicable le 1<sup>er</sup> mai 2018.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES-SUR-SEINE, Le 13 avril 2018



e Mare, Miehe/PONS

